

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 4668

présenté par

M. Saulignac, Mme Biémouret, M. Alain David, M. David Habib, Mme Pires Beaune,  
Mme Santiago et Mme Victory

-----

**ARTICLE 48**

À l'alinéa 7, après le mot :

« urbaine »

insérer les mots :

« en privilégiant les formes innovantes et durables d'aménagement et de requalification urbaine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, travaillé avec la Fédération nationale des SCoT, souligne que la lutte contre l'artificialisation passe par la qualité du projet de territoire et la qualité des aménagements, outils politiques et opérationnels de l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière.